

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 13 décembre 2019

7^{ème} Commission

N° CD-2019-6-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre au Conseil départemental les propositions budgétaires pour l'année 2020, relatives à la politique « Culture et Patrimoine ».

L'action du Département a été profondément remaniée depuis la réalisation d'une évaluation de la politique culturelle menée en 2015. Après avoir lancé des appels à projets pour favoriser l'accès des collégiens et des publics de la solidarité à la culture, adopté un nouveau schéma des enseignements artistiques, mis en place le réseau des veilleurs de châteaux, adopté le plan patrimoine, le Département s'est doté d'un nouveau schéma de lecture publique et a fait rayonner ses archives hors les murs grâce à l'exposition « 1918-1925 les Alsaciens, Paix sur le Rhin ». En 2020, ces différents chantiers seront poursuivis et ce, dans une perspective alsacienne avec l'horizon du 1er janvier 2021 et la création de la CeA. Les appels à projets seront confortés, le soutien aux projets culturels des territoires réaffirmé, l'action culturelle de la médiathèque et des archives densifiée, le patrimoine préservé et valorisé.

Pour 2020, la politique en faveur de la Culture et du Patrimoine propose un engagement financier suivant :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement 6 089 292 € et un total d'autorisation d'engagement de 122 000 €,

- en investissement : un crédit de paiement de 2 912 500 € et un total d'autorisation de programme de 462 500 €,

En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 288 440 € et un total d'autorisation d'engagement de 8 000 €,

- en investissement : un crédit de paiement de 70 000 € et un total d'autorisation de programme de 70 000 €.

I. Développement culturel

L'action du Département en faveur du développement culturel a pour objectif de rendre la culture accessible à toutes et tous. Elle s'inscrit pleinement en résonance avec la politique « Pour la Réussite Éducative de Tous » (PRET), comme avec les politiques de la solidarité.

A. Les grandes tendances et objectifs 2020

La politique en faveur du développement culturel vise prioritairement à :

- Conforter les actions en faveur de la jeunesse et des publics de la solidarité :
 - Poursuivre l'appel à projets « Culture en collège » en veillant à un équilibre territorial et à la diversité des projets, renouveler le partenariat avec le GIP-ACMISA autour de résidence d'artistes dans des collèges, étendre la journée collège au château, ...
 - Fort du succès de la 1^{ère} édition, proposer un 2^{ème} appel à projets « Culture et Solidarité » ;
- Dans le cadre du Schéma des Enseignements Artistiques, lancer un 2^{ème} appel à projets encourageant les pratiques collectives artistiques et réalisation d'un temps fort départemental ;
- Soutenir les projets culturels des territoires ;
- Soutenir la création, la diffusion et la médiation des projets culturels les plus variés et touchant un large public ;
- Maintenir une bonne visibilité de l'action culturelle du Conseil départemental par l'organisation de manifestations événementielles et de journées professionnelles ;
- Stabiliser les aides au CDMC et aux Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller pour le renouvellement régulier de leurs équipements.

Pour la mise en œuvre de ces politiques, un montant global de 4 163 200 € de CP et 72 000 € d'AE est sollicité en Fonctionnement et 537 500 € de CP et 67 500 € d'AP en Investissement pour 2020. Les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-après.

Politique Développement culturel DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE DEVELOPPEMENT CULTUREL	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
SIL / Soutien aux Lieux de diffusion (D022)	2 076 500 €	1 914 000 €	1 910 500 €	-3 500 €	-0,18%	- €	- €
SEA / Soutien aux Expressions Artistiques (D021)	271 850 €	253 000 €	340 000 €	87 000 €	34,39%	- €	- €
SDEA / Schéma des Enseignements Artistiques (D026)	1 466 663 €	1 491 000 €	1 507 000 €	16 000 €	1,07%	- €	- €
Collège au Cinéma (D025)	32 500 €	32 500 €	32 500 €	- €	0,00%	- €	- €
SDT / Culture et Solidarité (D023)	8 500 €	31 500 €	53 200 €	21 700 €	68,89%	- €	- €
SDT / Appel à projets Collèges (D023)	33 950 €	60 000 €	82 000 €	22 000 €	36,67%	- €	72 000 €
SDT / Développement culturel des Territoires (D023)	- €	173 000 €	205 000 €	32 000 €	18,50%	- €	- €

POLITIQUE DEVELOPPEMENT CULTUREL	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
SDT / Fonds pour initiatives interreligieuses (D023)	- €	5 000 €	5 000 €	- €	0,00%	- €	- €
Evènementiel Communication (L024)	16 440 €	13 000 €	28 000 €	15 000 €	115,38%	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEVELOPPEMENT CULTUREL	3 906 403 €	3 973 000 €	4 163 200 €	190 200 €	4,79%	- €	72 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE DEVELOPPEMENT CULTUREL	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
Soutien aux institutions (D222)	262 000 €	480 000 €	507 500 €	27 500 €	5,73%	57 500 €	- €
Développement enseignements artistiques (D226)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	- €	0,00%	- €	- €
Evènement culturel CeA (L024)	- €	- €	10 000 €	10 000 €		10 000 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT CULTUREL	282 000 €	500 000 €	537 500 €	37 500 €	7,50%	67 500 €	- €

B. Les domaines de la politique

1. Soutien aux institutions (D022)

a. Lieux de diffusion à rayonnement territorial et départemental (D722 et D622) - Dépenses de fonctionnement

L'enveloppe en faveur des « opérateurs et lieux de diffusion culturelle » s'élève à 1 910 500 €.

Ces crédits permettent de soutenir des lieux de diffusion à rayonnement territorial, départemental et au-delà, couvrant tous les champs artistiques tels que notamment les Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, la Filature à Mulhouse, la Comédie de Colmar, le CRAC (Centre Rhénan d'Art Contemporain) à Altkirch, le Noumatrouff, l'Agence Culturelle Grand Est mais aussi les relais culturels qui maillent le territoire comme la Coupole à Saint-Louis, l'EPIC de Thann et Cernay, la Passerelle à Rixheim, le CREA à Kingersheim, etc...

Des opérateurs culturels sans lieu de diffusion mais proposant une programmation de saison, relèvent également de ce dispositif tels que le Lézard à Colmar ou Estro à Mulhouse.

Via des conventions d'objectifs, le Département soutient des actions de médiation en direction de ses publics prioritaires mais aussi la création, les résidences et l'emploi d'artistes régionaux.

La cotisation de 500 € à l'association Culture et Département, qui rassemble des professionnels et des institutions liées aux cultures départementales et territoriales, est également payée dans le cadre de ce dispositif.

En résumé, pour les lieux de diffusion et opérateurs culturels, un crédit total de 1 910 500 € en CP est sollicité au titre de la politique D022 au titre du BP 2020 (1 914 000 € en 2019).

b. Dépenses d'investissement (D222)

L'enveloppe d'investissement, d'un montant de 507 000 €, permettra de soutenir plusieurs institutions, dont en particulier :

- La Ville de Colmar pour le Centre du livre ancien, selon un phasage ajusté à l'avancement des travaux,
- L'association des Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller : les crédits pour 2020 permettront l'acquisition d'un dôme à installer à demeure aux Dominicains pour y accueillir des spectacles innovants, ainsi que le renouvellement d'équipements liés à l'activité du site,
- l'Agence Culturelle Grand Est, notamment pour la mise en place d'outils numériques qui permettront la modernisation du parc de matériel.

En résumé, au total, pour les dépenses d'investissement, 507 500 € de CP et 57 500 € d'AP sont sollicités au titre de la politique D022 du BP 2020 (480 000 € en 2019, soit +27 500 € ; +5,73 %).

2. Soutien aux expressions artistiques (D021) - Dépenses de fonctionnement Associations (D721) et Communes (D721)

Pour la mise en œuvre du dispositif « Expressions Artistiques » un crédit de 340 000 € est sollicité.

En effet, 70 000 € sont demandés pour faire face à des dépenses de prestations et verser des subventions pour le projet de saison culturelle dans les châteaux forts en préfiguration de la CeA (cf. 8 b), en partenariat avec le Bas-Rhin.

Par ailleurs, une enveloppe de 270 000 € est sollicitée pour la poursuite des soutiens accordés au titre des « Expressions Artistiques » : il s'agit d'accompagner annuellement près de 80 projets culturels ciblés principalement sur la diffusion musicale, les festivals, la création/diffusion.

En résumé, au total, 340 000 € de CP sont sollicités pour le soutien aux expressions artistiques au titre du BP 2020 (253 000 € en 2019, soit +87 000 € ; +34,39 %).

3. Schéma des Enseignements Artistiques (D026)

L'enveloppe de 1 507 000 € dédiée au Schéma des Enseignements Artistiques (SDEA) 2018-2023, en légère hausse par rapport au BP 2019 (+1,07 %), permettra le lancement du 2^{ème} appel à projets pour la valorisation et le renouvellement des pratiques amateurs ainsi que la concrétisation du temps fort pour valoriser les talents des élèves, tel que validé lors de l'adoption du SDEA en décembre 2017.

a. Ecoles de musique, de danse et de théâtre (D726) - Dépenses de fonctionnement

Le Schéma départemental touche 86 écoles de musique, danse et théâtre ; parmi elles, 11 écoles centre. Elles participent également au réseau du Schéma et aux réflexions conduites par le Département pour développer et renouveler le tissu des pratiques amateurs.

L'enveloppe de 583 000 € de CP, sollicitée en 2020, permettra l'attribution des subventions aux écoles conformément aux modalités de calcul du Schéma 2018/2023, tel qu'adopté en 2017. (567 000 € en 2019, soit +16 000 € ; +2,82 %).

b. Conservatoires (D726) - Dépenses de fonctionnement

Les 3 conservatoires sont des acteurs incontournables du Schéma et participent à la dynamique du réseau animé par les services du Département.

Une enveloppe constante de 274 000 € de CP est sollicitée à cet effet dans le cadre de conventions d'objectifs (274 000 € au BP 2019).

c. Associations œuvrant pour la mise en œuvre du Schéma (D726) - Dépenses de fonctionnement

Un réseau d'acteurs dont les principaux sont le CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture), CADENCE, le GEEM (groupement d'employeurs de l'enseignement musical) agissent également en résonance avec les objectifs du Schéma, pour la structuration des écoles et le développement de projets de pratiques amateurs collectives.

A ce titre, un crédit de 635 000 € de CP est sollicité pour 2020 (635 000 € au BP 2019).

d. Appel à projets (D726) - Dépenses de fonctionnement

Un appel à projets « Pratique collective », lancé par le Département, en concertation avec le CDMC, pour l'année 2019, a permis de soutenir 11 projets pour un montant de 15 000 €. Il concerne les structures relevant du Schéma pour les encourager à expérimenter des projets pédagogiques collectifs, animant leur territoire. Une enveloppe de 15 000 € est sollicitée pour le renouvellement de cette action.

En résumé, au total, pour les dépenses de fonctionnement, 1 507 000 € de CP sont sollicités pour le Schéma des Enseignements Artistiques au titre du BP 2020 (1 491 000 € en 2019, soit +16 000 € ; +1,07 %).

e. CDMC (D226) - Dépenses d'investissement

Afin de permettre au CDMC de renouveler régulièrement ses équipements et les ressources de son fonds documentaire, un crédit de 20 000 € de CP est sollicité pour 2020.

En résumé, au total, pour les dépenses d'investissement, 20 000 € de CP sont sollicités pour le développement des « Enseignements Artistiques » au titre du BP 2020 (comme en 2019).

4. Education Artistique et Culturelle (D023 et D025)

En signant, en 2018, la charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle avec le Rectorat et la DRAC, le Haut-Rhin est devenu le 1^{er} Département de France à avoir marqué son fort engagement en faveur d'une politique ambitieuse à la croisée de l'Éducation et de la Culture, en faveur des jeunes, notamment des collégiens. Le crédit global sollicité pour cette politique, en hausse de 23,78 %, est de 114 500 €.

a. Collège au cinéma (D825) - Dépenses de fonctionnement

Le Département reste mobilisé sur ce dispositif d'éducation à l'image qui touche chaque année environ 4 000 élèves et une quarantaine de collèges dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'association RECIT et le Département du Bas-Rhin pour une action à dimension alsacienne.

Un crédit de 32 500 € est sollicité pour le renouvellement de cette opération sur l'année scolaire 2020/21 (32 500 € en 2019).

b. Appel à projets Culture en Collège (D823) - Dépenses de fonctionnement

L'appel à projets pour l'année scolaire 2019-20 a permis de soutenir 29 collèges pour des actions relevant de toutes les disciplines artistiques. Il est proposé de le reconduire pour un montant total de 72 000 €, dont 21 900 € pour les projets retenus en 2019 au titre de l'année scolaire 2019/2020 se déroulant au 2^{ème} semestre 2020. Une AE de 72 000 € est également sollicitée. (50 000 € en 2019, soit +22 000 € ; +44 %).

c. GIP-ACMISA (D723) – Dépenses de fonctionnement

La reconduction d'un crédit de paiement de 10 000 € pour le GIP-ACMISA et la mise en œuvre concertée d'une résidence d'artistes en collèges, à l'instar de 2019, est sollicité (10 000 € en 2019).

En résumé, au total, pour les dépenses de fonctionnement en faveur de « l'Éducation Artistique et Culturelle », 114 500 € de CP et 72 000 € d'AE sont sollicités au titre du BP 2020 (92 500 € en 2019, soit +22 000 € ; +23,78 %).

5. Développement Culturel des Territoires (D023)

Développement des Territoires (D723) - dépenses de fonctionnement

Le crédit de 205 000 € sollicité pour cette politique est en augmentation de 18,50 %.

Cette action permettra, au-delà de l'apport en ingénierie, de conforter le soutien aux communautés de communes dotées de la compétence culture. Le soutien aux projets culturels de la Ville de Mulhouse s'inscrit dans ce cadre.

Elle s'inscrit également en cohérence avec « la recherche action nationale » pour laquelle le Haut-Rhin a été retenu, avec la Haute-Loire, le Val d'Oise et la Nièvre, par le ministère de la culture, l'ADF, et la fédération arts vivants et départements.

En résumé, 205 000 € de CP sont sollicités pour le « Développement des Territoires » au titre du BP 2020 (173 000 € en 2019, soit +32 000 € ; +18,50 %).

6. Culture et Solidarité (D023) - Dépenses de fonctionnement

Pour 2020, un crédit de 53 200 € est sollicité pour cet axe.

a. Appel à projets Culture et Solidarité (D723) – Dépenses de fonctionnement

Le premier appel à projets « Culture et Solidarité » a été lancé en 2018. 28 projets culturels émanant de structures culturelles ou sociales ont pu être soutenus pour faciliter l'accès à l'offre culturelle.

Une enveloppe de 40 000 € de CP est sollicitée pour la reconduction de ce dispositif en 2020 (20 000 € en 2019, soit +20 000 € ; +100 %).

b. Culture et Solidarité - Associations (D723) – Dépenses de fonctionnement

Dans le même objectif, le Département soutient des structures conduisant des projets croisés pour les publics fragiles. Ainsi, par exemple, le Département du Haut-Rhin est engagé aux côtés du Bas-Rhin dans un partenariat avec l'Esat-Evasion de Sélestat, pôle ressource culture-handicap ; il a également adhéré à l'association Tôt ou T'art.

Le Département est également à l'initiative d'un réseau qu'il anime, rassemblant des structures représentatives de la Culture (Dominicains, Cadence, Comédie de Colmar...) et de la Solidarité (Tôt ou T'art, Culture de Cœur, Esat-Evasion ...).

A ce titre, un crédit de 13 200 € est sollicité pour 2020.

En résumé, au total, 53 200 € de CP sont sollicités pour « Culture et Solidarité » au titre du BP 2020 (31 500 € en 2019, soit +21 700 € ; +68,89 %).

7. Fonds pour initiatives interreligieuses (D823) - dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de la feuille de route partagée pour les années 2019-2021, le dialogue interreligieux est une marque forte de l'identité du territoire alsacien qui est soutenu par les deux Départements alsaciens. À ce titre, a été mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour une période de 3 ans, un Fonds de soutien aux initiatives Interreligieuses (FIR). Au titre du BP 2020, 5 000 € de CP sont sollicités. Pour rappel, 15 000 € d'AE ont été votés au BP 2019.

En résumé, 5 000 de CP sont sollicités pour le Fonds pour initiatives interreligieuses au titre du BP 2020.

8. Évènements liés à la Culture et au Patrimoine (L024)

a. Évènementiel (L624) - dépenses de fonctionnement

Afin de développer la visibilité de l'action culturelle départementale, un crédit de 28 000 € en augmentation est sollicité pour 2020. Il permettra d'organiser des actions de communication liées aux différentes politiques culturelles. Parmi elles :

- Le temps fort des pratiques amateurs, prévu au Schéma des Enseignements Artistiques, avec l'objectif de valoriser les talents des jeunes et toucher un large public, au-delà des familles des élèves ;
- La 2^{ème} édition de « Collèges au château », après avoir concerné 3 châteaux et touché 200 élèves, il est proposé de l'étendre à 6 ou 8 châteaux pour toucher un millier d'élèves ;
- Des temps de rencontres entre acteurs culturels qui favorisent une meilleure inter connaissance et l'éclosion de projets nouveaux (apéro culturel, forum Culture/Solidarité, séminaires...) pourront continuer à être organisés.

En résumé, en dépenses de fonctionnement, 28 000 € de CP sont sollicités pour les actions de communication liées à la culture et au patrimoine (L024) au titre du BP 2020.

b. Évènementiel (L124) - dépenses d'investissement

10 000 € sont nécessaires pour la saison culturelle dans les châteaux forts, prévue en préfiguration de la renaissance de l'Alsace avec la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace (cf point B.2), et en partenariat avec le Bas-Rhin. Ce projet s'inscrit dans la stratégie castrale commune aux deux Départements.

En résumé, en dépenses d'investissement, 10 000 € de CP et 10 000 € d'AP sont sollicités pour les actions de communication liées à la « Culture et au Patrimoine » (L024) (0 € en 2019).

En résumé, sur l'ensemble de la politique de « Développement Culturel », en dépenses, un crédit total de 4 700 700 € est sollicité, dont 4 163 200 € de CP et 72 000 € d'AE en Fonctionnement et 537 500 € de CP et 67 500 € d'AP en Investissement.

II. Patrimoine

Afin d'accompagner davantage les territoires dans leurs projets de valorisation de leur patrimoine, le Conseil départemental a adopté le Plan Patrimoine 68 à compter de 2019.

A. Les grandes tendances et objectifs 2020

Pour 2020, il est prévu de développer les actions en direction de la filière castrale, muséale et mémorielle en :

- Accentuant le développement du réseau des veilleurs en lien avec le Bas-Rhin ;
- Encourageant la création d'associations de préservation des châteaux forts haut-rhinois avec un soutien financier à leurs activités ;
- Poursuivant le soutien à nos partenaires issus des filières muséales, castrales et mémorielles,
- Poursuivant la mise en œuvre du Plan Patrimoine 68 (PP68) ;
- Valorisant, avec les acteurs locaux, les sites de mémoire, notamment le plus emblématique qu'est le Hartmannswillerkopf.

Pour la mise en œuvre de ces politiques, un crédit global de 1 631 750 € de CP en fonctionnement, de 1 840 000 € de CP en investissement et 160 000 en AP sont sollicités pour 2020. Les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-après.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE PATRIMOINE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
Patrimoine castral (D611, D711 et D811)	782 550 €	608 250 €	656 750 €	48 500 €	7,97%	- €	- €
Musées (D711)	983 000 €	977 000 €	975 000 €	-2 000 €	-0,20%	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	1 765 550 €	1 585 250 €	1 631 750 €	46 500 €	2,93%	- €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE PATRIMOINE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
Patrimoine castral (D211 et D214)	94 381 €	380 250 €	190 000 €	-190 250 €	-50,03%	160 000 €	- €
Plan Patrimoine 68 (D211)	68 203 €	300 000 €	1 200 000 €	900 000 €	300,00%	- €	- €
Musées (D214 et D215)	468 782 €	450 000 €	450 000 €	- €	0,00%	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT PATRIMOINE	631 366 €	1 130 250 €	1 840 000 €	709 750 €	62,80%	160 000 €	- €

B. Les domaines de la politique

1) Les dépenses de fonctionnement

a. Patrimoine muséal (D011)

Cette politique permettra de poursuivre le soutien à des musées (Écomusée, Parc Textile de Wesserling, Musées Sud Alsace, Unterlinden, Nef des Sciences...) pour leurs actions de diffusion et de médiation culturelle.

Des conventions de partenariat et d'objectifs lient le Département avec certaines de ces structures (Écomusée, Parc de Wesserling) dans le cadre de projets de développement.

Le crédit sollicité au titre du BP 2020 pour le patrimoine muséal (D011) est de 975 000 € (977 000 € en 2019).

b. Patrimoine castral - histoire et mémoire (D011)

Au titre de cette politique, le Département intervient en faveur de structures œuvrant pour l'animation des sites castraux, la médiation liée au patrimoine historique, archéologique ou mémoriel de l'Alsace.

Une partie des dépenses de fonctionnement relève d'engagements juridiques s'imposant au Conseil départemental dans le cadre de syndicats mixtes (Hohlandsbourg, Mémorial d'Alsace-Moselle) ou de l'établissement public interdépartemental Archéologie Alsace (AA).

La contribution à verser à Archéologie Alsace de 520 000 € reste ventilée entre dépenses de fonctionnement et d'investissement, 390 000 € étant prévus sur le budget de fonctionnement et 130 000 € sur le budget d'investissement.

Cette enveloppe permettra également :

- De poursuivre le soutien à des structures tels que le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles, la Fédération des Sociétés d'Histoire, l'association des sites Vauban, MIRA (Mémoire des Images Réanimées d'Alsace ...)
- D'intervenir en faveur de la saison du Hartmannswillerkopf (HWK) et l'accueil du dôme numérique à l'historial ;
- D'accompagner l'extension du réseau des veilleurs de châteaux et de soutenir l'activité d'associations de préservation de châteaux pour leurs activités, à l'instar du Département du Bas-Rhin.

Au total, un crédit de paiement de 656 750 € est sollicité pour le patrimoine castral, d'histoire et de mémoire (D011) pour 2020 (608 250 € en 2019, soit +48 500 € ; +7,97 %).

En résumé, en dépenses de fonctionnement, 1 631 750 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (1 585 250 € en 2019, soit +46 500 € ; +2,93 %).

2) Les dépenses d'investissement

a. Patrimoine muséal (D214 et D215) – Dépenses d'investissement

Une enveloppe constante de 450 000 € permettra d'honorer les engagements contractuels du Département pour les projets d'investissements concernant l'Écomusée, l'association de gestion du Parc de Wesserling et la Communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin.

En résumé, un crédit de 450 000 € de CP est sollicité pour ces 2 musées en 2020 (comme en 2019).

b. Patrimoine castral, histoire et mémoire (D211 et D214) - Dépenses d'investissement

L'enveloppe de 190 000 €, en nette diminution, permettra d'intervenir en faveur des projets d'investissement du HWK et de verser les contributions statutaires pour l'investissement des Syndicats mixtes du Hohlandsbourg et du Mémorial d'Alsace Moselle, ainsi qu'à Archéologie Alsace.

En résumé, 190 000 € de CP et 160 000 € d'AP sont sollicités pour cette politique en 2020. (380 250 € en 2019, soit -190 250 € ; -50,03 %).

c. Plan Patrimoine 68 (PP68) (D211) - Dépenses d'investissement

Le crédit de 1 200 000 € permettra le déploiement significatif du Plan Patrimoine 68.

Ce dispositif territorialisé permet de financer des projets de valorisation, préservation, restauration émanant d'associations, de collectivités ou de particuliers concernant le patrimoine haut-rhinois. Par ailleurs, le partenariat avec la Fondation du Patrimoine sera poursuivi.

Il est précisé que les dépenses de restauration ou de préservation du patrimoine, dont le Conseil départemental est propriétaire, sont inscrites au budget de la DILO.

Au total, un crédit de paiement de 1 200 000 € est sollicité pour dispositif PP68 en 2020 (300 000 € au BP 2019, soit +900 000 € ; +300 %).

En résumé, en dépenses d'investissement, 1 840 000 € de CP et 160 000 en AP sont sollicités au titre du BP 2020 (1 130 250 € en 2019, soit +709 750 € ; +62,80 %).

III. Lecture publique

La Médiathèque départementale est en charge du développement de la lecture publique. Elle accompagne la création et le développement de bibliothèques structurantes pour un maillage équilibré du territoire et un accès simplifié aux outils de diffusion culturelle.

Dans les territoires non encore équipés de bibliothèques structurantes, la Médiathèque propose un service de prêt direct aux usagers, tout en soutenant financièrement les projets de construction ou d'extension de médiathèques.

A. Les grandes tendances et objectifs 2020

L'année 2020 verra la poursuite de la mise en œuvre du nouveau Schéma de Lecture Publique 2019/2024, voté le 21 juin 2019.

Recentrant l'activité de la Médiathèque départementale sur l'accompagnement des bibliothèques, le nouveau Schéma sera concrétisé dès 2020 par la rénovation du magasin d'accueil au bénéfice des bibliothèques partenaires.

L'acquisition et la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion permettra de renforcer la réactivité du service aux bibliothèques et aux usagers.

Les principes de collaboration des bibliothèques du Haut-Rhin seront redéfinis dans un souci d'amélioration du service rendu aux publics et une attention particulière sera apportée aux actions en faveur de la jeunesse et des publics empêchés.

Une nouvelle desserte de prêt direct repensée sera proposée aux habitants des zones non équipées en médiathèques.

Les collaborations thématiques (action culturelle, formation) avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin seront renforcées, et les bases d'une réflexion conjointe sur un projet de Bibliothèque Numérique de Référence à l'échelle de l'Alsace seront posées.

Enfin, l'action de la Médiathèque du Sundgau, dont le rayonnement ne fait que croître, sera amplifiée, en particulier en matière d'action culturelle.

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme et permettre la prise en compte des orientations stratégiques du schéma, il est proposé l'inscription d'une enveloppe globale de crédits de paiement de 708 842 €, dont 228 842 € de CP et 50 000 € d'AE en Fonctionnement et 480 000 € de CP et 220 000 € d'AP en Investissement.

Les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-après.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
Acquisition et équipement de prêts / prestation reliure	322 136 €	49 303 €	59 400 €	10 097 €	20,48%	- €	- €
Organismes de formation	22 368 €	15 500 €	15 500 €	- €	0,00%	- €	- €
Action culturelle et frais annexes	61 248 €	74 800 €	80 000 €	5 200 €	6,95%	- €	- €
Evènementiel / Communication	5 279 €	1 500 €	4 500 €	3 000 €	200,00%	- €	- €
Ouvrage Jeunesse CeA	- €	- €	10 000 €	10 000 €		- €	50 000 €
Fonctionnement de la Médiathèque Départementale	24 825 €	25 177 €	31 442 €	6 265 €	24,88%	- €	- €
Mise à disposition de personnel de la Ville d'Altkirch au profit de la Médiathèque du Sundgau	17 569 €	17 330 €	28 000 €	10 670 €	61,57%	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT LECTURE PUBLIQUE	453 424 €	183 610 €	228 842 €	45 232 €	24,63%	- €	50 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
Matériel d'animation	38 927 €	15 000 €	10 000 €	-5 000 €	-33,33%	- €	
Acquisition d'ouvrages	- €	264 000 €	210 000 €	-54 000 €	-20,45%	210 000,0 €	
Outils d'animation pour les bibliothèques du Haut-Rhin	5 576 €	- €	10 000 €	10 000 €		10 000 €	
Subventions aux médiathèques	- €	250 000 €	250 000 €	- €	0,00%	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT LECTURE PUBLIQUE	44 503 €	529 000 €	480 000 €	-49 000 €	-9,26%	220 000 €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
Recettes diverses des Médiathèques du Sundgau et de Colmar	15 455 €	12 350 €	12 350 €	- €	0,00%	- €	- €
Participation de la société des amis de la bibliothèque départementale	8 000 €	8 000 €	8 000 €	- €	0,00%	- €	- €
Subventions / Etat	12 150 €	12 000 €	42 000 €	30 000 €	250,00%	- €	8 000 €
Participation de la Communauté de communes du Sundgau - Médiathèque du Sundgau	179 213 €	181 272 €	223 090 €	41 818 €	23,07%	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT LECTURE PUBLIQUE	214 818 €	213 622 €	285 440 €	71 818 €	33,62%	- €	8 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € BP 2020/ BP 2019	Ecart % BP 2020/ BP 2019	AP nouvelles	AE nouvelles
Participation DRAC / rénovation bâtiment Colmar (D232)	- €	- €	60 000 €	60 000 €		60 000 €	- €
Participation / sté des amis de la bibliothèque départementale (D132)	- €	- €	10 000 €	10 000 €		10 000 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT LECTURE PUBLIQUE	- €	- €	70 000 €	70 000 €		70 000 €	- €

B. Les domaines de la politique « Médiathèque départementale » (D032)

1. Acquisition et équipement de prêts (D632) – dépenses de fonctionnement

La constitution et le renouvellement de l'offre documentaire est une des missions de base de la Médiathèque départementale. Ce sont ainsi plus de 17 000 documents qui ont été acquis en 2018 et mis à disposition du public. En 2020, la révision des collections et un nouvel ajustement sur le programme d'acquisition, au regard de l'évolution du périmètre de la desserte de prêt direct permet d'envisager une économie d'inscription de crédits d'acquisition documentaire de 20% par rapport à 2019. Ce sont ainsi 210 000 € qui seront dédiés à cette rubrique.

Par ailleurs, si 90% des crédits d'acquisition de documents peuvent intégrer la section d'investissement (210 000 €), 59 400 € de CP sont toutefois sollicités en fonctionnement.

En résumé, 59 400 € de CP sont sollicités en fonctionnement pour l'acquisition et l'équipement de prêts. (49 303 € au BP 2019, soit +10 097 € ; +20,48 %).

2. Organismes de formation (D632) – dépenses de fonctionnement

Dans le nouveau Schéma de Lecture Publique 2019-2024, la formation, qui vise à une meilleure qualification des équipes des bibliothèques partenaires, est un axe de travail important de la Médiathèque.

En 2019, ce sont 25 formations qui ont été programmées et 200 stagiaires accueillis. En 2020, un programme de 30 nouvelles formations sera proposé. L'accent sera mis sur les usages du numérique et le rôle social des bibliothèques.

Ainsi, un crédit de paiement de 15 500 € (stable par rapport à 2019) est sollicité, en 2020, pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces formations.

3. Action culturelle et frais annexes (D632) – dépenses de fonctionnement

Les actions proposées par la Médiathèque départementale visent à inscrire les bibliothèques dans leur environnement culturel et associatif comme des espaces de lien social et d'ouverture culturelle.

Les actions menées à la Médiathèque du Sundgau participent d'expérimentations nouvelles, dont le réseau des bibliothèques vient s'enrichir d'année en année.

En 2020, la Médiathèque départementale renforcera son approche de l'action culturelle dans le cadre du nouveau Schéma de Lecture Publique, allant vers toujours plus de partenariat et de transversalité.

La Médiathèque départementale du Sundgau proposera, quant à elle, un programme mensuel tout public, auquel viendront s'ajouter les animations régulières à destination du jeune public (heure du conte, bébés lecteurs, après-midi jeux-vidéos, apprentissage de l'allemand, etc.).

Au total, 80 000 € de CP sont sollicités en 2020 pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, tant celles portées par le site de Colmar que par la Médiathèque du Sundgau. (74 800 € au BP 2019, soit +5 200 € ; +6,95 %).

4. Événementiel/ Communication liée à la politique de Lecture Publique (L624) – dépenses de fonctionnement

Afin de favoriser la visibilité de l'action du Département en faveur de la lecture publique, il est prévu d'organiser des manifestations événementielles. En particulier, la 2^{ème} édition de la Journée Départementale de la Lecture Publique sera proposée aux bibliothécaires salariés et bénévoles du réseau pour valoriser leur action et illustrer l'actualité du travail en partenariat.

Pour la mise en œuvre de ces événements, un total de 4 500 € de CP est sollicité en 2020. (1 500 € au BP 2019, soit +3 000 € ; +200 %)

5. Ouvrage jeunesse CeA (D632) – dépenses de fonctionnement

Dans la perspective de la création de la CeA en 2020, il est proposé de faire réaliser un album de naissance à offrir à tous les enfants qui naîtront en 2021 dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Le coût de l'ouvrage sera partagé par les deux Départements. En lien avec la stratégie OR, cet ouvrage sera bilingue et, en lien avec la stratégie castrale, il mettra à l'honneur les châteaux forts.

Pour la mise en œuvre de ce projet, un total de 10 000 € de CP et 50 000 € d'AE sont sollicités en 2020.

6. Fonctionnement de la médiathèque (D632) – dépenses de fonctionnement

Afin d'assurer le fonctionnement de la Médiathèque départementale, des crédits, estimés à 31 442 €, sont sollicités. Ils concernent notamment l'acquisition de documentations techniques et professionnelles et permettent l'achat de sacs recyclables et de cartes de lecteur.

En résumé, pour le fonctionnement de la médiathèque, 31 442 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (+6 265 €, soit +24,88 % par rapport au BP 2019).

7. Mise à disposition du personnel de la Ville d'Altkirch au profit de la médiathèque du Sundgau (D832) – dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel par la Ville d'Altkirch au profit de la Médiathèque départementale du Sundgau, une convention a été signée entre le Département et la Ville d'Altkirch, pour une durée de 3 ans, du 16 août 2016 au 15 août 2019. Un avenant à cette convention a été signé le 23 juin 2019 pour une durée de 3 ans, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022.

Elle définit les obligations du Département en matière de remboursement du coût des personnels municipaux de la Ville d'Altkirch. Il s'élève en 2020 à 28 000 € de CP. Le versement s'effectuera deux fois par an, après édition par la Ville d'un titre de recettes.

Ces dépenses de fonctionnement sont intégralement compensées par une recette versée par la Communauté de communes du Sundgau (cf. 10 a).

En résumé, pour la mise à disposition du personnel, 28 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (+10 670 €, soit +61,57 % par rapport au BP 2019).

En résumé, au total, en dépenses de fonctionnement, 228 842 € de CP et 50 000 € d'AE sont sollicités au titre du BP 2020 (+45 232 €, soit +24,63 % par rapport au BP 2019).

8. Aide à l'aménagement et à la création de médiathèques (D232) – dépenses d'investissement

La mise en œuvre du nouveau Schéma de Lecture Publique 2019-2024 engendre de nouvelles orientations stratégiques en matière d'investissement.

Un dispositif permettant de financer la construction ou l'extension de médiathèques a été adopté par l'Assemblée le 21 juin 2019 en même temps que l'adoption du Schéma de Lecture Publique.

Pour rappel, une autorisation de programme de 750 000 € sur trois ans a été votée en 2019.

Un crédit de paiement de 250 000 € est sollicité en 2020 pour l'accompagnement d'un projet structurant identifié (création bâtiment + aménagement mobilier) (comme en 2019).

9. Investissements de la médiathèque (D132) – dépenses d'investissement

a) Acquisition d'ouvrages (D132)

L'inscription à partir de 2019 du budget dédié aux acquisitions de documents en section d'investissement (et non en fonctionnement comme les années précédentes) permet la récupération du FCTVA sur les sommes engagées et participe de l'harmonisation des pratiques avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, 210 000 € de CP et 210 000 € d'AP sont sollicités en 2020 pour les acquisitions d'ouvrages nouveaux ayant pour objet de compléter le fonds documentaire (-54 000 €, soit -20,45 % par rapport au BP 2019).

b) Matériel d'animation (D132)

Les matériels d'animation proposés aux bibliothèques sont très sollicités et sont d'une usure rapide (panneaux d'exposition, butaï kamishibaï, tapis de lecture, etc.).

Un crédit de paiement de 10 000 € est sollicité pour la mise à niveau des matériels d'animation à proposer au réseau des bibliothèques et en particulier utilisés par la Médiathèque du Sundgau. (-5 000 €, soit -33,33 % par rapport au BP 2019).

c) Outils d'animation pour les bibliothèques du Haut-Rhin (D132)

En complément de sa subvention habituelle de 8 000 € en fonctionnement, lors de son Assemblée Générale 2019, la société des Amis de la médiathèque départementale a voté, en faveur du Conseil départemental, une subvention de 10 000 € pour les investissements à réaliser dans le cadre du nouveau Schéma de Lecture Publique (renforcement du parc d'outils d'animation à destination des bibliothèques haut-rhinoises).

Dans ce cadre, 10 000 € de CP et 10 000 € d'AP sont sollicités au titre du BP 2020 (0 € au BP 2019). Une recette correspondante est également sollicitée (cf. 11 b)).

d) Pour mémoire : réinformatisation de la Médiathèque de Colmar (Budget DSI)

Dans la perspective d'un rôle prégnant du Service de la Lecture publique en matière de maîtrise de la circulation des collections dans le Département, le changement d'un logiciel de gestion devenu totalement obsolète devient urgent. L'harmonisation du fonctionnement avec la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin réclame une convergence des matériels.

Un budget de 150 000 € de CP est prévu à cet effet en 2020 sur le budget de la Direction des Systèmes d'Information (opération 2134931 ; PPI 47 197 ; service 121).

e) Pour mémoire : rénovation du magasin d'accueil – Site de Colmar (Budget DILO)

Un budget de près de 400 000 € est prévu à cet effet en 2020 sur le Budget de la Direction de la Logistique

En résumé, au total, en dépenses d'investissement, 480 000 € de CP et 220 000 € d'AP sont sollicités pour la politique D032 au titre du BP 2020 (529 000 € en 2019, soit -49 000 € ; -9,26 %).

10. Recettes de fonctionnement

a) Remboursement par la Communauté de Communes du Sundgau du personnel mis à disposition (D832) et du coût de fonctionnement de la médiathèque du Sundgau (D732)

La participation financière de la Communauté de communes du Sundgau aux frais de personnel mis à disposition et du coût de fonctionnement de la Médiathèque du Sundgau, conformément à la convention signée le 11 avril 2017 avec le Département, est estimée à 223 090 €, dont 28 000 € pour le personnel mis à disposition (D832) et 195 090 € pour les frais de fonctionnement de la médiathèque du Sundgau (D732).

En résumé, 223 090 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (181 272 € en 2019, soit +41 818 € ; +23,07 %).

b) Contrat Départemental Lecture Itinérance (D632)

Une subvention de 10 000 € devrait être versée par l'État (DRAC Grand Est) au titre d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance visant à valoriser l'action de la Médiathèque départementale en zone rurale, pour le prêt de documents, les ressources numériques mises à disposition ainsi que des projets d'action culturelle diversifiés et adaptés.

En résumé, 10 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (0 € en 2019).

c) Action Premières Pages (D632)

Une subvention de 10 000 € sera sollicitée du Ministère de la Culture dans le cadre de l'opération Premières Pages et ce pour la création du livre de naissance à offrir aux nouveaux-nés alsaciens en 2021.

Dans ce cadre, 10 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (0 € en 2019).

d) Action Prévention des discriminations (D632)

Le travail de la Médiathèque départementale du Sundgau en faveur de la lutte contre les discriminations (rencontres, conférences, projections, expositions) sera soutenu par la DILCRAH (Direction Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Anti-sémitisme et la haine anti LGBT) par une subvention de 2 000 €.

En résumé, 2 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (0 € en 2019).

e) Participation Contrat Territoire Lecture (D832)

L'engagement avec l'Etat en 2018, et ce pour trois ans, d'un Contrat Territoire Lecture au bénéfice du développement de l'activité culturelle de la Médiathèque du Sundgau engendre une recette de 20 000 € en 2020.

Aussi, 20 000 € de CP et 8 000 € d'AE sont sollicités au titre du BP 2020 (12 000 € en 2019, soit + 8 000 € ; +66,67 %).

f) Autres recettes des médiathèques de Colmar et du Sundgau (D632)

Les abonnements des lecteurs de la Médiathèque du Sundgau viennent aussi abonder cette recette pour un montant de 12 350 €.

En résumé, 12 350 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

g) Participation de la Société des Amis de la Médiathèque départementale (D632)

Une participation financière aux actions culturelles mises en œuvre par le Service de la Lecture Publique est prévue de la part de la Société des Amis de la Bibliothèque départementale pour un montant de 8 000 € (cf. également point 11.b).

Dans ce cadre, 8 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

En résumé, au total, en recettes de fonctionnement, 285 440 € de CP et 8 000 € d'AE sont sollicités pour la politique D032 au titre du BP 2020 (+71 818 €, soit +33,62 % par rapport au BP 2019).

11. Recettes d'investissement

a) Participation de la DRAC (D232)

La rénovation du magasin d'accueil du site de Colmar du Service de la Lecture Publique pourra être soutenu par des crédits DRAC à hauteur minimum de 30 % du coût du projet, soit une estimation de recette de 60 000 €.

Dans ce cadre, 60 000 € de CP et 60 000 € d'AP sont sollicités au BP 2020 (0 € en 2019).

b) Participation de la Société des Amis de la Médiathèque départementale (D132)

En complément de sa subvention habituelle de 8 000 € en Fonctionnement (point 10.g), lors de son Assemblée Générale 2019, la société des Amis de la médiathèque départementale a voté, en faveur du Conseil départemental, une subvention de 10 000 € pour les investissements à réaliser en 2020 dans le cadre du nouveau Schéma de Lecture Publique (renforcement du parc d'outils d'animation à destination des bibliothèques haut-rhinoises).

Dans ce cadre, 10 000 € de CP et 10 000 € d'AP sont sollicités au BP 2020 (0 € en 2019).

En résumé, au total, en recettes d'investissement, 70 000 € de CP et 70 000 € d'AP sont sollicités pour la politique D032 au titre du BP 2020 (0€ au BP 2019).

IV. **Archives départementales**

Mémoire du Département, les Archives départementales contrôlent, collectent, classent, conservent, communiquent et valorisent des documents qui vont du VI^e siècle à nos jours, archives des administrations qui ont œuvré dans le cadre du Département mais aussi archives privées.

A. Les grandes tendances et objectifs 2020

Les Archives départementales sont d'abord naturellement présentes dans les grands chantiers de la collectivité que sont la numérisation des dossiers sociaux et la mise en place du règlement général pour la protection des données. Elles suivent en effet les documents dès leur création afin d'en assurer une gestion optimale.

Au-delà elles contribuent à la valorisation du patrimoine départemental par des expositions ou d'autres manifestations.

En 2020, les actions suivantes sont prévues :

- L'action culturelle (expositions, lecture d'archives) va être développée ;
- La montée en puissance du portail Internet avec la mise à disposition de nouvelles données, comme les registres paroissiaux, et un enrichissement des contenus destinés aux collèges.
- Un mini-site de 50 vidéos sur l'Alsace et la construction européenne réalisé avec l'INA sera opérationnel en 2020 ; En 2018/2019, une fresque chronologique sur l'histoire de l'Alsace a été réalisée ; cette dernière propose 50 vidéos sur toutes les périodes de cette histoire.

Pour la mise œuvre de ces politiques, un crédit global de 120 500 € est sollicité pour 2020 (125 000 € en 2019). La baisse est liée à la fin de la circulation du dôme numérique et de l'exposition « 1918-1925 Les Alsaciens. Paix sur le Rhin » dans les collèges.

Les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-après.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE ARCHIVES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	Ecart % (2020/2019)	AP nouvelles	AE nouvelles
Fournitures de petits équipements pour restauration de documents et animation (D641)	635,18 €	2 500 €	1 500 €	-1 000 €	-40,00%	-	-
Stockage des archives (D641)	0,00 €	0,00 €	5 000 €	5 000 €			
Entretien, maintenance et prestations de services (D641)	5 637,58 €	9 800 €	20 500 €	10 700 €	109,18%	-	-
Documentations générales et techniques (D641)	11 581,66 €	1 000 €	3 000 €	2 000 €	200,00%	-	-
Animation (Lectures, « 50 nuances d'archives »,...) (D641)	6 068,22 €	10 000 €	10 000 €	- €	0,00%	-	-
Expositions (D641)	13 116,00	56 200 €	25 000 €	-31 200 €	-55,52%	-	-
Évènementiel (L624)	0,00 €	500 €	500 €	- €	0,00%	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT ARCHIVES	37 038,64 €	80 000 €	65 500 €	-14 500 €	-18,13%	-	-

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE ARCHIVES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	Ecart % (2020/2019)	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses courantes	23 555 €	30 000 €	27 600 €	- 2 400 €	-8,00%	- €	
Restauration de documents	- €	- €	10 000 €	10 000 €		- €	
Réalisation d'un site web	9 504 €	- €	2 400 €	2 400 €		- €	
Exposition "Les Alsaciens"	4 619 €	- €	- €	- €		- €	
Ouvrages	- €	15 000 €	15 000 €	- €	0,00%	15 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT ARCHIVES	37 678 €	45 000 €	55 000 €	10 000 €	22,22%	15 000 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE ARCHIVES	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	Ecart % (2020/2019)	AP nouvelles	AE nouvelles
Reproduction de documents / photocopies	1 171 €	2 000 €	1 500 €	- 500 €	-25,00%		- €
Vente d'ouvrages	2 140 €	1 000 €	1 500 €	500 €	50,00%		- €
Subvention /Mission du centenaire	14 793 €	- €	- €	- €			- €
TOTAL FONCTIONNEMENT ARCHIVES	18 104 €	3 000 €	3 000 €	- €	0,0%		- €

B. Les domaines de la politique Archives départementales

1. Archives départementales – investissement direct (D041)

a. Dépenses courantes d'investissement (D141)

Il s'agit de l'acquisition de matériels de conditionnement et de conservation ou de la montée en charge des bases de données (numérisation).

Dans ce cadre, 27 600 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (30 000 € en 2019, soit -2 400 € ; -8,00 %).

b. Restauration de documents (D141) – dépenses d'investissement

La restauration des documents va être externalisée. Dans ce cadre, 10 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (0 € au BP 2019, soit +10 000 €).

c. Réalisation d'un site web de vidéos (D141) – dépenses d'investissement

Pour payer le solde à l'INA du mini-site sur l'Alsace et la construction européenne, soit 20 % du coût à l'achèvement, 2 400 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (0 € au BP 2019, soit +2 400 €).

d. Acquisition d'ouvrages (D141) – dépenses d'investissement

Les acquisitions d'ouvrages pour la bibliothèque de recherche des archives sont en investissement. Pour ce faire, 15 000 € de CP et 15 000 € d'AP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

En résumé, au total, en dépenses d'investissement, 55 000 € de CP et 15 000 € d'AP sont sollicités au titre du BP 2020 (+ 10 000 € par rapport à 2019, soit +22,22 %). L'augmentation est due à l'externalisation de la restauration des documents.

2. Fonctionnement courant (D041)

a. Fournitures de petits équipements pour restauration de documents et animation - dépenses de fonctionnement (D641)

Il s'agit de fournitures pour des réparations de petite ampleur. Dans ce cadre, 1 500 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (-1 000 € par rapport à 2019, soit -40 %).

b. Stockage des archives - dépenses de fonctionnement (D641)

Comme les bâtiments de conservation actuels sont saturés, le Département va externaliser une partie du stockage des archives intermédiaires qui sont en partie éliminables à terme. Dans ce cadre, 5 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 pour la location d'espaces pour les archives intermédiaires (+5 000 € par rapport à 2019).

c. Entretien, maintenance et prestations de services - dépenses de fonctionnement (D641)

Il s'agit principalement de la maintenance de matériels et de prestations de service. La reliure étant désormais externalisée, les crédits sont en augmentation. Dans ce cadre, 20 500 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (+10 700 € par rapport à 2019, soit +109,18 %).

d. Documentation générale et technique (bibliothèque, achat de livres et documentation) - dépenses de fonctionnement (D641)

Certains ouvrages spécifiques doivent être acquis en fonctionnement, notamment les journaux et périodiques (abonnements). Pour ce faire, 3 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (1 000 € en 2019, soit +2 000 € ; +200 %).

e. Expositions - dépenses de fonctionnement (D641)

Une exposition itinérante bilingue sur les grandes lignes de l'histoire de l'Alsace sera préparée, destinée au public scolaire et au grand public. Pour l'organisation de cette manifestation, 25 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (-31 200 € par rapport à 2019, soit -55,52%).

f. Animation Lecture d'archives - dépenses de fonctionnement (D641)

Des documents des archives sont lus par des comédiens lors d'un spectacle, manière vivante de faire connaître les richesses des archives. Dans ce cadre, 10 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

g. Photocopies, vente d'ouvrages - recettes de fonctionnement (D641)

Les ventes d'ouvrages, de copies ou de numérisations constituent les recettes ordinaires. Elles sont estimées à 3 000 €. C'est pourquoi, 3 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

3. Evènements liés aux archives départementales (L024) Evènementiel (L624)

Pour pouvoir mettre en œuvre des manifestations évenementielles, 500 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

En résumé, au total, en dépenses de fonctionnement, 65 500 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 pour les Archives départementales (D041 et L024) (-14 500 € par rapport à 2019, soit -18,13 %). En recettes de fonctionnement, 3 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

V. Conclusion

Ci-dessous, le tableau de synthèse des crédits dédiés à chaque politique :

Culture et Patrimoine	DF	RF	DF nettes	DI	RI	DI nettes
Développement culturel (371)	4 163 200 €	- €	4 163 200 €	537 500 €	- €	537 500 €
Patrimoine (014)	1 631 750 €	- €	1 631 750 €	1 840 000 €	- €	1 840 000 €
Lecture publique (025)	228 842 €	285 440 €	-56 598 €	480 000 €	70 000 €	410 000 €
Archives départementales (018)	65 500 €	3 000 €	62 500 €	55 000 €	- €	55 000 €
TOTAL GENERAL	6 089 292 €	288 440 €	5 800 852 €	2 912 500 €	70 000 €	2 842 500 €

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique de la Culture et du Patrimoine
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 089 292 € et un total d'autorisation d'engagement de 122 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 912 500 € et un total d'autorisation de programme de 462 500 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 288 440 € et un total d'autorisation d'engagement de 8 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 70 000 € et un total d'autorisation de programme de 70 000 €,
- ❖ Prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport,
- ❖ Autoriser le versement des cotisations dans la limite des crédits inscrits à l'annexe 1 du présent rapport (cf. nature 6281 « concours divers »),
- ❖ Donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre :
 - de l'exécution et du suivi du budget 2020,
 - de la définition des animations et des projets, ainsi que des modalités de leur mise en œuvre dans le cadre projet de saison culturelle dans les châteaux forts en préfiguration de la CeA, en partenariat avec le Bas-Rhin.

- ❖ Donner délégation à la Commission permanente pour déroger au règlement financier concernant les modalités de versement des subventions départementales d'investissement 2020 en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT